Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260624-2026_036-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[2026-036] VALIDATION PROJET BAR DES SPORTS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 19 juin 2026.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Brigitte ÉTHORÉ, Erwann GRANDIN, Yannick GUEGAN, Jean-Philippe GUEGUEN Christiane JOUBIOUX, Julien KERVEADOU, Konstantina KYRIAKI (*arrivée à 18h39*), Anthony LE CORFF, Denise LE MER, Michel LE MERCIER, Olivier PARCOLLET.

Excusées : Virginie CAILLOT (donne pouvoir Erwann GRANDIN), Isabelle MARTIN et Pauline GUILLON.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
15	12	8	1	13

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Yannick GUEGAN.

Vu l'avis de la commission bâtiment du 18 juin 2026,

En 2017, la commune a réalisé une étude de redynamisation du centre bourg. Cette étude a permis d'identifier des projets réalistes et utiles à horizon 2030. Un certain nombre de fiches actions ont été rédigées dont 2 sur le Bar des Sports, située 23 rue nationale, emplacement stratégique en cœur de bourg.

Le maire précise que la création d'un commerce au rez-de-chaussée a été abandonnée puisque les gérants actuels du commerce Place du Marché se sont bien installés et ne souhaitent pas modifier l'emplacement. Par ailleurs, il est nécessaire d'envisager la venue d'un médecin ou praticien sur la commune. L'objectif est multiple :

- Restructurer et valoriser le bâtiment existant ;
- Améliorer le bilan énergétique et carbone ;
- Aux 2 étages : créer des logements ;
- Au rez-de-chaussée : créer deux espaces distincts : un espace tiers lieu (à vocation culturelle et de partage) et des cabinets pour des praticiens (médical/paramédical).

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260624-2026_036-DE

Anthony LE CORFF explique que les orientations suivantes tiennent compte des souhaits de la commune de réceptionner un bâtiment performant, respectueux de l'environnement et répondant aux besoins des différents utilisateurs :

- 4 logements composés de 2T3 et 2 studios dont 1 T3 réservé pour un praticien. Les 3 autres logements seront des logements sociaux ;
- Un tiers-lieu en rez-de-chaussée pouvant accueillir un espace bibliothèque, point info tourisme, espace jeune, espace jeux ;
- En extension du bâtiment existant création de 2 cabinets pour des praticiens avec une surface minimum de 18m² chacun ;
- Un accès aux logements par l'intérieur du bâtiment (pas de coursives créées à l'extérieur pour éviter des frais supplémentaires) ;
- Au rez-de-chaussée des aménagements simples pouvant permettre la modularité des espaces, création d'espace commun entre le tiers lieu et les cabinets médicaux lorsque cela est possible (ex : salle de pause, kitchenette).

Le coût travaux estimé en phase APD est de 1 322 100€ HT.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité prend acte de la présentation de la phase APD et notamment l'enveloppe travaux estimée par la maîtrise d'œuvre.

Pour	**13**
Contre	/
Abstention	/
Non votant	/

Le Maire de Guéhenno,
Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD



Le secrétaire de séance,
Yannick GUEGAN